

**NUMÉRO 11**

**le 20 octobre 2017**

**OBJET :** 1. **Modification du document de préface de devis – les changements apportés entrent en vigueur immédiatement et doivent être intégrés dans tous les projets.**

## **POINT 1 Section 00 73 17**

- a) Au paragraphe 1.3.2.4, remplacer le texte suivant : «Completed Operations and product liability for a period of one year beyond completion. » par: «Confirmation of Completed Operations and product liability. »
- b) Au paragraphe 1.3.4, remplacer le texte suivant : « ...doit être augmentée à 5 000 000.00 \$ et... »  
par : « ...doit être porté à au moins 5 000 000.00 \$ et... ».
- c) Au paragraphe 1.4.1.5, remplacer le texte suivant : «La couverture doit être de type « formule étendue » sur le formulaire 4042 du B.A.C. ou son équivalent, jusqu'à la pleine valeur du contrat. » par : «La couverture doit être de type « formule étendue » du formulaire du B.A.C. 4042 et du formulaire du B.A.C. 4047 ou l'équivalent pour la valeur totale du contrat. »
- d) Ajouter le paragraphe suivant : «1.4.1.10 Un avenant spécial pour couvrir les constructions existantes.»

## **POINT 2 Section 01 00 02**

Ajouter le paragraphe suivant : « 1.6.4.2.9 un ensemble complet des addendas publiés.»

## **POINT 3 Emplacement du document des devis types du MTI**

L'adresse Web du DOCUMENT DES DEVIS TYPES a changé.

Les parties suivantes des documents de préface pour les devis propres au projet ont été modifiées pour tenir compte du changement :

- a) Le paragraphe 1.2.2 de la section 00 11 17;  
[www.gnb.ca/buildingstandardspecs](http://www.gnb.ca/buildingstandardspecs)
- b) Le paragraphe 1.2.2 de la section 00 11 18;  
[www.gnb.ca/batimentsdevistype](http://www.gnb.ca/batimentsdevistype)